COMPTE RENDU REUNION DE COMITE SYNDICAL

Mardi 06 Juillet 2021

A la salle du Lux de Breteuil
À 17h00

Etaient présents : P.HOSPITAL, F.MALHERBE, D.LOUVARD, J-P.VILLECHANOUX, L.BAISSAS, F.VERDIER, M.OSMOND, M.QUEMIN, G.DERYCKE, T.ROMERO, B.TOUSSAINT, P.PELERIN, C.VANDEWALLE, J.KERNEIS, P.PAUCHET (suppléant de P.OBADIA), A.PETITBON, M.GRUDÉ, N.GICQUIAUD, R.BOUCHERIE, J-C.PROVOST, S.CORMIER, L.ESPRIT, D.LOUVARD, J-P.PEPELLIN (suppléant de P.BOUDEYRON)

Absents ou excusés : M.BATARD, T.NOEL, T.GUILHOT, J.AUFFRET, A.JAVELLE, A.ROCHEFORT, M.FRANCOIS, D.GUITTON, C.BONNARD, G.CHÉRON, P.DORCHIES, P.BOUDEYRON, J-C.LANOS, J-L.BOULOGNE,P.OBADIA

M.BATARD a donné pouvoir à P.PELERIN
M.FRANCOIS a donné pouvoir à J.KERNEIS
C.BONNARD a donné pouvoir à G.DERYCKE
P.DORCHIE a donné pouvoir à J-C.PROVOST

ORDRE DU JOUR

Service eau :

1- Projet de convention d'achat d'eau en gros à la Communauté de Communes de Conches pour le secteur de Manthelon
2- Points sur les travaux en cours
3- Questions diverses

Service Assainissement :

1- Demande de la commune de la Vieille Lyre concernant le coût des raccordements assainissement sur la parcelle AB76 où sont prévus la création de 2 maisons d'accueil pour personnes dépendantes ainsi que la réalisation d'une nouvelle école maternelle
2- Points sur les travaux en cours
3- Questions diverses

Service Eau et Assainissement :

1- Décision budgétaire modificative n°1 budget eau (2000 €)
2- Décision budgétaire modificative n°2 budget assainissement (6500 €)

Annonce de Monsieur le Président.

Service Eau :

1- Projet de convention d'achat d'eau en gros à la Communauté de Communes de Conches pour le secteur de Manthelon

Monsieur le Président indique que quelques abonnés du Hameau de Nuisement à Manthelon sont alimentés par la Communauté de Communes de Conches. Aussi, un projet de convention d'achat d'eau à la Communauté de Communes de Conches est envisagé permettant au SEPASE de facturer ces abonnés du Nuisement comme le reste des abonnés de Manthelon.

Monsieur le Président explique alors que la Communauté de Communes n'ayant pu nous fournir le projet avant cette réunion comme envisagé, ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion de comité.

2- Points sur les travaux en cours

- Renouvellement du réseau AEP rue du Bois aux Baux de Breteuil : les études préliminaires étant réalisées et le marché attribué à l'entreprise STURNO, les travaux démarreront le 23 aout 2021.
- Renouvellement canalisation PVC sur la commune du Lesme : les études préalables sont en cours le lancement de la consultation aura lieu début septembre
- Un devis a été demandé à INGETEC suite aux analyses effectuées sur le site des Primevères à Sylvains les Moulins afin d'établir un porté à connaissance à l'ARS avec une étude de filière justifiant la filière de traitement retenue, à savoir utilisation de la filtration des Primevères ou pas.
- Usine des Meurgers à Sylvains les Moulins : intervention de l'entreprise MADELINE afin de vidanger, nettoyer et dégazer deux cuves Ethanol dénaturé. Usine arrêtée une seule journée. Prévue semaine 27.
- Réhabilitation des réservoirs de Manthelon, Breux sur Avre et Francheville (Le Pont Thibout) : les travaux sont en cours et seront stoppés en Aout pour congés de l'entreprise ROE. La fresque pour Manthelon a été choisie et son emplacement déterminé sur la cuve. Il reste celle du Pont Thibout à choisir.

3- Questions diverses

Néant

Service Assainissement :

1- Demande de la commune de la Vieille Lyre concernant le coût des raccordements assainissement sur la parcelle AB76 où sont prévus la création de 2 maisons d'accueil pour personnes dépendantes ainsi que la réalisation d'une nouvelle école maternelle

Le Président indique qu'il a été sollicité par la commune de la Vieille Lyre pour obtenir une remise sur les devis établis par le SEPASE pour les raccordements assainissement de la parcelle AB76 où sont prévus la création de 2 maisons d'accueil pour personnes dépendantes ainsi que la réalisation d'une nouvelle école maternelle.

Le Président propose de ne pas y donner une suite favorable afin de ne pas occasionner de différences de traitement entre les abonnés. Il explique de plus que le projet étant en standbye d'après M. MORIERE Maire de la Vieille Lyre, il y aura lieu de réétudier ce dossier le moment venu.

Entendu ce qui précède, le comité syndical, approuve la décision de Monsieur le Président.

2- Points sur les travaux en cours

- Hygiénisation des boues : l'installation de l'entreprise SEDE aura lieu le 8 juillet. On a pu éviter l'incinération des boues de Rugles ;
- Chennebrun : la station d'épuration est terminée. 350 ml de canalisations restent à poser pour la partie publique. Pour la partie privative, l'AESN a donné son accord de financement.

- Francheville – Piseux : les études sont en cours
- Montigny : la Station d'épuration est terminée et son exploitation par le SEPASE a été transmise le 30 juin au syndicat. Les travaux réalisés par la commune sur la grande rue sont terminés et le SEPASE va participer financièrement comme prévu dans la convention.
- Verneuil d'avre et d'Iton : des problèmes de turbine et de rotor sur les bassins d'aération ont été détectés. Nous allons devoir changer deux turbines et un rotor et louer des agitateurs flotteurs pour remédier dans l'immédiat aux problèmes rencontrés. Cout de l'opération autour de 100 000 €- non prévu au budget.
- Le paradis à Verneuil d'avre et d'iton : cout 620 000 € avec prise en compte du raccordement avec Center Parc. Un courrier sera adressé à Pierre et Vacances afin de savoir si leur projet d'extension est maintenu ou pas.

3- Questions diverses

néant

Service Eau et Assainissement :

1- Décision budgétaire modificative n°1 budget eau (2000 €)

Le Président indique au conseil syndical que l'article 275 en dépense d'investissement du budget eau du SEPASE n'a pas été suffisamment provisionné lors du vote du budget primitif 2021, aussi il demande aux membres du Comité Syndical d'accepter la modification budgétaire suivante :

Dépense d'investissement :

C/275 + 2 000.00 €

C/020 - 2 000.00 €

Ce compte 275 est utilisé pour toutes consignes. Le SEPASE se voit facturer des consignations notamment pour les bouteilles de chlore liquide et dernièrement par Brenntag pour l'alcool éthylique (2 625.00 le container de 1 000.00 L). Ces produits sont nécessaires au fonctionnement de l'usine de dénitrification située à Sylvains les Moulins.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, les membres présents adoptent la décision modificative budgétaire telle que présentée.

2- Décision budgétaire modificative n°2 budget assainissement (6500 €)

Le Président indique que l'Article 673 en dépense de fonctionnement du budget Assainissement Régie du SEPASE n'a pas été suffisamment provisionné lors du vote du budget primitif 2021, aussi il demande aux membres du Comité Syndical d'accepter la modification budgétaire suivante :

C/673 + 6500.00 €

C/022 - 6 500.00 €

Ceci est dû aux nombreux avenants fournis par Véolia sur les secteurs de Verneuil, Les Lyres, Rugles et Ambenay. Effectivement, sur ces communes nous ne gérons pas la relève nous sommes donc tributaires des informations transmises par Véolia et surtout de leur mode de facturation qui se fait en deux fois avec une seule relève. La première facturation de Juin est estimative et donne lieu à de nombreuses régularisations.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, les membres présents adoptent la décision modificative budgétaire telle que présentée.

Annonce de Monsieur le Président.

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que pour des raisons personnelles il va présenter sa démission du poste de Président du SEPASE à Monsieur le Préfet pour la fin aout 2021. Il indique que les nouvelles élections (président et vices présidents) pourraient se tenir mi septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h10.